



SECRETARIAT D'ETAT CHARGE DE LA TRANSITION NUMERIQUE ET DES COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES

Liberté
Égalité
Fraternité



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 31 août 2021
N°1326

STRATEGIE QUANTIQUE : PROTOCOLE D'ACCORD ENTRE LA FRANCE ET LES PAYS-BAS SUR LES TECHNOLOGIES QUANTIQUES

Aujourd'hui, le président Macron et le premier ministre Rutte ont signé une déclaration dans laquelle la France et les Pays-Bas entendent renforcer et approfondir leur relation bilatérale. L'une des priorités est d'intensifier la coopération sur les technologies quantiques. Les plans quantiques français, néerlandais et le programme cadre européen constituent des opportunités pour positionner l'Europe dans la course à la résolution des grands défis des prochaines décennies grâce aux technologies quantiques : la transition énergétique, la décarbonation de l'industrie chimique, la conception de médicaments, la cyber sécurité...

Pour répondre à l'enjeu d'autonomie stratégique européenne dans ce domaine technologique et créer les bases de futurs leaders européens du quantique, Cédric O, le secrétaire d'Etat français en charge du numérique et des communications électroniques, et Mona Keijzer, la secrétaire d'état néerlandaise en charge des affaires économiques et des politiques climatiques, ont signé, le 31 août 2021, un **protocole d'accord visant à renforcer de la coopération bilatérale dans les technologies quantiques**. Son objectif : accroître les synergies naturelles entre les écosystèmes français et néerlandais et atteindre les masses critiques nécessaires pour créer des leaders européens et attirer les meilleurs talents internationaux. Pour asseoir durablement cette coopération, les coordinateurs des stratégies quantiques des deux pays mettront en place une gouvernance et un cadre d'échange qui permettront d'identifier les opportunités de co-financements et de coopérations bilatérales.

« Les technologies quantiques font partie de ces quelques technologies clés du numérique qui ont vu le jour en Europe et sur lesquelles nous devons collectivement nous donner les moyens d'être les leaders de demain. À travers la signature d'un protocole d'accord entre les Pays-Bas et la France, deux pays leaders dans les technologies quantiques, le gouvernement français souhaite consolider une coopération bilatérale de longue date dans la recherche académique et accélérer les synergies privées qui permettront de poser les bases de licornes européennes du quantique, notamment dans l'ordinateur quantique universel. Entre les plans nationaux quantiques de la France, des Pays-Bas et d'autres pays européens, et les programmes de la Commission Européenne, l'Europe est de loin le premier investisseur mondial dans le quantique. La coopération entre états membres est la clé de notre succès collectif. » - Cédric O, secrétaire d'Etat chargé de la transition numérique et des communications électroniques.

« Le quantique en est encore à ses débuts, mais les entreprises et gouvernements du monde entier s'accordent pour voir l'énorme potentiel qu'il porte. Les Pays-Bas et la France sont en pointe depuis des années dans le domaine, et pour conserver cette longueur d'avance à l'échelle internationale il est nécessaire de coopérer au niveau européen. Notre but est un écosystème européen dans le domaine du quantique qui nous procure emplois, revenus et innovation. C'est à cela que nous avons apporté la première pierre aujourd'hui. » - Mona Keijzer, secrétaire d'Etat en charge des affaires économiques et des politiques climatiques

D'ores et déjà, **plusieurs axes de travail sont envisagés :**

- Renforcer la collaboration dans la recherche. **Premiers thèmes prévus :** le comité de pilotage du projet européen QLSI co-piloté par la France et les Pays-bas décidera dans les semaines à venir, des orientations scientifiques visant à renforcer le potentiel passage à l'échelle du calcul quantique sur silicium,
- Faciliter la collaboration recherche-industrie : la coopération entre les grandes entreprises de la tech et les clusters de recherche
- Coordonner les efforts dans l'éducation et la sensibilisation
- Investir dans le développement de l'écosystème. **Première action prévue :** un groupe de travail commun relatif à l'échange de bonnes pratiques pour la mise en place de « maisons du quantique » et sur le renforce du capital-investissement dans ce secteur au sein de l'UE se réunira.
- Accélérer les initiatives européennes, incluant EUQCI, QIA and EuroHPC;
- Favoriser la création d'emploi. **Première avancée :** un portail commun recensant les opportunités d'emploi dans les deux écosystèmes, français et néerlandais, a été créé pour contribuer au développement d'expériences professionnelles croisées dans les technologies quantiques (www.quantumjobs.fr and quantumjobs.nl).

Contact presse : quantique.info@pm.gouv.fr